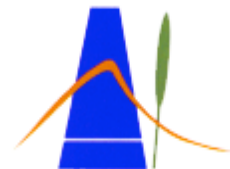




MAIRIE DE SAINT-MARTIN-DU-TERTRE



Compte-Rendu

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 24 juillet 2020

OUVERTURE de la SÉANCE à 19 h 30

APPEL : Mesdames, Messieurs Thierry PICHERY, Nathalie BENYAHIA, Pier Carlo BUSINELLI, Geneviève DENEFLÉ, Lionel MOTTAIS, Cindy BURY, Yves GAXIEU, Christine COOREVITS, Didier STIENNE, Sandrine MURPHY, Michel REGOJO, Valérie LANDELLE, Myriam BOISARD (arrivée à 19 h 53), Kilian GAXIEU, Françoise TRICAUD, Jacques FERON, Bernadette PILLOUX, Yannick GUEZENNEC (arrivé à 19 h 35), Sladjana MARTINEAU, Sylvain BRINDEJONG

Absents excusés : Madame Agnès DREUX pouvoir à Monsieur Pier Carlo BUSINELLI, Christian ROY pouvoir à Madame Myriam BOISARD

Absent : Kevin EL HAIK

DÉSIGNATION du SECRÉTAIRE Nathalie BENYAHIA

APPROBATION du Contre Rendu de la séance du 4 juillet 2020

Unanimité

Le Procès-Verbal de la séance du 4 juillet 2020 sera à approuver lors de la prochaine séance du Conseil-Municipal

LECTURE de l'ORDRE du JOUR

1. Élections des membres du CCAS

Présenté par Monsieur Pichery

RAPPORT DE PRÉSENTATION :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles R123-8 et R123-9 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 4 juillet 2020 fixant à 6 le nombre d'élus au CCAS

Considérant l'art. R123-8 du Code de l'action sociale et des familles

"Les membres élus en son sein par le Conseil Municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.

Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats même incomplète. Dans cette hypothèse, si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à celle-ci, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes.

Les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste.

Si plusieurs listes ont le même reste pour l'attribution du ou des sièges restant à pourvoir, ceux-ci reviennent à la ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats."

Monsieur le Maire appelle à candidatures :

- Liste Nathalie Benyahia : Nathalie Benyahia, Pier Carlo Businelli, Christine Coorevits, Françoise Tricaud, Valérie Landelle, Killian Gaxie
- Liste Bernadette Pilloux : Bernadette Pilloux, Jacques Féron, Yannick Guezennec, Sladjana Martineau, Sylvain Brindejonc

Après le vote à scrutin secret,

Liste Nathalie Benyahia : 15 voix, 5 sièges obtenus

Liste Bernadette : 5 voix, 1 siège obtenu

Sont élus par le Conseil Municipal à siéger au CCAS :

- Nathalie Benyahia,
- Pier Carlo Businelli,
- Christine Coorevits,
- Françoise Tricaud,
- Valérie Landelle
- Bernadette PILLOUX

2. Désignation du délégué du Conseil Municipal au Parc Naturel Régional (PNR) Oise-Pays-de-France

Présenté par Monsieur Pichery

RAPPORT DE PRÉSENTATION :

Vu l'article L 5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant que les membres du Conseil Municipal sont désignés dans les conditions prévues à l'article L 5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, au scrutin secret à la majorité absolue.

Monsieur le Maire propose de voter à main levée

Considérant que la commune est représentée par un titulaire ou par son suppléant

Monsieur le Maire appelle à candidature pour le titulaire : M Pichery Thierry, Jacques Féron

Après le vote à main levée,

Est élu par le Conseil Municipal à siéger au PNR comme titulaire Pichery Thierry par 17 voix

Monsieur le Maire appelle à candidature pour le suppléant : Mme Coorevits Christine, Yannick Guezenec

Après le vote à main levée,

Est élu par le Conseil Municipal à siéger au PNR comme suppléant Coorevits Christine par 17 voix

3. Tarification pour l'installation d'un dépôt de pain dans un local de la Martinoise

Présenté par Monsieur Pichery

RAPPORT DE PRÉSENTATION :

Vu la délibération du Conseil Municipal 2014/106

Considérant la demande d'un boulanger de Beaumont-sur-Oise d'instaurer un dépôt de pain

Considérant qu'il est de l'intérêt de la Municipalité de permettre la vente de pains lors des fermetures de la boulangerie

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, avec 2 abstentions (Bernadette PILLOUX, Sladjana MARTINEAU) et **20 votes pour** (Thierry PICHERY, Nathalie BENYAHIA, Pier Carlo BUSINELLI et le pouvoir d'Agnès DREUX, Geneviève DENEFFLE, Lionel MOTTAIS, Cindy BURY, Yves GAXIEU, Christine COOREVITS, Didier STIENNE, Sandrine MURPHY, Michel REGOJO, Valérie LANDELLE, Myriam BOISARD et le pouvoir de Christian ROY), Kilian GAXIEU, Françoise TRICAUD, Jacques FERON, Yannick GUEZENEC, Sylvain BRINDEJONG)

Fixe le montant de la location de la cuisine de la Martinoise à 1 €/jour pour l'activité du dépôt de pain

4. Tarification périscolaire : participation des familles aux coûts des prestations.

Présenté par Monsieur Pichery

RAPPORT DE PRÉSENTATION :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant que la baisse des indemnités des élus permet d'envisager une diminution du coût demandé aux familles pour les activités périscolaires

Considérant la volonté de la nouvelle municipalité de réduire la participation des familles aux coûts des prestations des activités scolaires comme suit :

Désignations	Anciens Tarifs	Nouveaux tarifs
Cantine	3,97	3,5
Garderie 7h-7h30	1	1
Garderie 7h30-8h20	1,9	1,9
Goûter 16h30-17h	1,94	1,9
Garderie 17h-18h	2	2
Garderie 18h-19h	2	2
Garderie complète 16h-19h	4,75	4,5
PAI cantine	2	1,5
PAI goûter	1	1
PAI complet	4,15	4

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, avec 4 abstentions (Bernadette PILLOUX, Sladjana MARTINEAU, Yannick GUEZENNEC, Sylvain BRINDEJONC) et **18 votes pour** (Thierry PICHERY, Nathalie BENYAHIA, Pier Carlo BUSINELLI et le pouvoir d'Agnès DREUX, Geneviève DENEFFLE, Lionel MOTTAIS, Cindy BURY, Yves GAXIEU, Christine COOREVITS, Didier STIENNE, Sandrine MURPHY, Michel REGOJO, Valérie LANDELLE, Myriam BOISARD et le pouvoir de Christian ROY), Kilian GAXIEU, Françoise TRICAUD, Jacques FERON)

Fixe la participation des familles aux coûts des activités scolaires :

Désignations	Participations des familles
Cantine	3,50 €
Garderie 7h-7h30	1,00 €
Garderie 7h30-8h20	1,90 €
Goûter 16h30-17h	1,90 €
Garderie 17h-18h	2,00 €
Garderie 18h-19h	2,00 €
Garderie complète 16h-19h	4,50 €
PAI cantine	1,50 €
PAI goûter	1,00 €
PAI complet	4,00 €

5. Exonération de la redevance de place pour les attractions et manèges

Présenté par Monsieur Pichery

RAPPORT DE PRÉSENTATION :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 21225-1 à L 2125-6

Considérant la délibération n° 2016/62 du 11 juin 2016 fixant les tarifs d'occupation du domaine public pour les attractions et manèges

Considérant la demande d'exonération des droits de place pour 2020 par la Fédération des Forains de France

Considérant l'intérêt de la commune de favoriser, de faciliter et d'inciter la venue sur la commune de forains lorsque l'activité sera autorisée

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

Exonère de la redevance Droit de place pour l'année 2020 les activités attraction et manèges.

Maintien le forfait électricité et eau

6. Révision des tarifs et taxes des cimetières communaux

Présenté par Monsieur Pichery

RAPPORT DE PRÉSENTATION :

Les évolutions des pratiques et des modes d'inhumation rendent nécessaire une nouvelle rédaction des tarifs et taxes des cimetières de la commune de Saint-Martin-du-Terre.

Vu la loi 2008-1350 du 19 décembre 2008 modifiant certaines dispositions relatives à la gestion des cimetières et notamment la détermination de caractéristiques minimales pour les sites cinéraires et l'implantation dans chaque cimetière d'un columbarium et d'un espace de dispersion appelé « Jardin du Souvenir ».

Vu la mise à jour du décret 2010-917 du 3 août 2010 relatif à la surveillance des opérations et des vacations funéraires,

Vu le décret n° 94-732 du 24 août 1994 portant statut particulier du cadre d'emploi des agents de police municipale,

Vu les articles L2213-14, L2213-15, R 2213-44 à 57 du Code Général des Collectivité Territoriales,

Considérant que la gestion d'un cimetière est une mission de service public qui peut être assurée directement par la commune au sens de l'art. L 2223-19 du Code Général des Collectivités Territoriales

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

Article 1 : fixe le montant des vacations dues par les familles à l'agent de police municipale habilité à assister aux opérations funéraires, à la somme de 20 €.

Article 2 : fixe les tarifs pour des concessions pour les caveaux et Cavurnes.

Caveau	Tarif de la concession	Part communale	Part CCAS
15 ans	210 €	140 €	70 €
30 ans	360 €	240 €	120 €
50 ans	450 €	300 €	150 €
Columbarium	Tarif de la concession	Part communale	Part CCAS
15 ans	450 €	300 €	150 €
30 ans	750 €	500 €	250 €
50 ans	900 €	600 €	300 €
Jardin du souvenir	Tarif	Part communale	Part CCAS
Achat d'une plaque	15 €	0 €	15 €
Cavurnes	Tarif de la concession	Part communale	Part CCAS

15 ans	150 €	100 €	50 €
30 ans	240 €	160 €	80 €
50 ans	330 €	220 €	110 €

Article 3 : fixe le prix des taxes funéraires de la façon suivante :

- Taxe d'arrivée ou de départ : 100 €
- Taxe d'ouverture de caveau : 50 €
- Taxe d'occupation du caveau provisoire : forfait 2,00 € par jour
- Redevance de dispersion des cendres : 45 €

Article 4 : la présente délibération annule et remplace les précédentes délibérations.

Article 5 : Les recettes (hormis l'achat de plaque) seront imputées au budget communal à hauteur de 2/3 et au budget du CCAS à hauteur de 1/3 comme décrit sur le tableau ci-dessus.

7. Évolution du tableau des effectifs

Présenté par Monsieur Pichery

RAPPORT DE PRÉSENTATION :

Vu l'article 34 de la Loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Considérant les avis favorables de la Commission Administrative Paritaire sur les avancements de grade :

- D'adjoint administratif principal 1^{ère} classe
- D'agent de maîtrise principal

Considérant la Loi Sauvadet du 13 mars 2012 sur la procédure de création et de suppression d'emploi dans le cadre de l'avancement de grade

Considérant les évolutions des postes de travail et des missions assurées

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

Crée l'emploi permanent d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe, à temps complet à compter du 11 juillet 2020

Décide de la suppression de l'emploi permanent d'adjoint administratif de 2^{nde} classe, à temps complet à compter du 11 juillet 2020

Crée l'emploi permanent d'agent de maîtrise principal, à temps complet, à compter du 18 juillet 2020

Décide de la suppression de l'emploi permanent d'agent de maîtrise, à temps complet à compter du 18 juillet 2020

Précise que les crédits suffisants seront inscrits au budget de la commune

8. Dénomination des vestiaires du stade de foot

Présenté par Monsieur Pichery

RAPPORT DE PRÉSENTATION :

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant le courrier de M Thierry Lesaffre, président du club de foot sollicitant la commune pour dénommer les vestiaires du stade de foot en hommage à un entraîneur qui vient de décéder du Covid 19.

Considérant l'exemplarité de M. Guy Le Moine dans l'exercice de ses fonctions de bénévole, d'entraîneur, de dirigeant et sa participation à la vie de l'association

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

Dénomme les vestiaires du stade de Football : "Guy le Moine"

9. Compte de Gestion du budget de la commune pour l'exercice 2019

Présenté par Monsieur Pichery

RAPPORT DE PRÉSENTATION :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Pichery, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que toutes les opérations de recettes et de dépenses paraissent convenablement justifiées,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

DÉCLARE que le compte de gestion de la commune dressé pour l'exercice 2019 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

10. Compte de Gestion du service public d'assainissement des eaux usées pour l'exercice 2019

Présenté par M. Thierry Pichery

RAPPORT DE PRÉSENTATION :

Le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Thierry Pichery, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que toutes les opérations de recettes et de dépenses paraissent convenablement justifiées,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

DÉCLARE que le compte de gestion du service public d'assainissement des eaux usées dressé pour l'exercice 2019 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

11. Compte de Gestion du budget location bâtiment commercial pour l'exercice 2019

Présenté par Monsieur Pichery

RAPPORT DE PRÉSENTATION :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Thierry Pichery Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que toutes les opérations de recettes et de dépenses paraissent convenablement justifiées,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

DÉCLARÉ que le compte de gestion du budget location bâtiment commercial dressé pour l'exercice 2019 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

12. Compte Administratif de la commune pour l'exercice 2019

Présenté par Monsieur Pichery

RAPPORT DE PRÉSENTATION :

Sous la présidence de Monsieur Pichery, Monsieur Féron ayant quitté la salle, conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2019,

Vu le compte de gestion présenté par le comptable de la Commune,

Donne acte au Maire de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Sections	résultats de clôture de l'exercice précédent	opérations de l'exercice	Résultats cumulés à la clôture de l'exercice
Fonct.	Excédent 435 949,24 €	Mandats 2 434 602,09 € Titres 2 679 717,66 € Excédent 245 115,57 €	Excédent 681 064,81 €
Invest.	Déficit - 419 618,82 €	Mandats 925 402,37 € Titres 1 195 408,77 € Excédent 270 006,40 €	Déficit - 149 612,42 €
Total	Excédent 16 330,42 €	Excédent 515 121,97 €	Excédent 531 452,39 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE le compte administratif soumis à son examen,

DÉCLARE toutes les opérations de l'exercice 2019 définitivement closes et les crédits annulés.

13. Compte Administratif du service public d'assainissement des eaux usées pour l'exercice 2019

Présenté par Monsieur Pichery

RAPPORT DE PRÉSENTATION :

Sous la présidence de Monsieur Pichery, Monsieur Féron ayant quitté la salle, conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2019,

Vu le compte de gestion présenté par le comptable de la Commune,

Donne acte au Maire de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Sections	résultats de clôture de l'exercice précédent	opérations de l'exercice		Résultats cumulés à la clôture de l'exercice
Fonct.	Excédent 188 896,22 €	Mandats 41 737,79 €	Titres 147 388,57 €	Excédent 294 547,00 €
Invest.	Excédent 447 352,28 €	Mandats 30 051,04 €	Titres 37 606,23 €	Excédent 454 907,47 €
Total	Excédent 636 248,50 €	Excédent 113 205,97 €		Excédent 749 454,47 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE le compte administratif soumis à son examen,

DÉCLARE toutes les opérations de l'exercice 2019 définitivement closes et les crédits annulés.

14. Compte Administratif du budget location bâtiment commercial l'exercice 2019

Présenté par Monsieur Pichery

RAPPORT DE PRÉSENTATION :

Sous la présidence de Monsieur Pichery, Monsieur Féron ayant quitté la salle, conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2019,

Vu le compte de gestion présenté par le comptable de la Commune,

Donne acte au Maire de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Sections	résultats de clôture de l'exercice précédent	opérations de l'exercice	Résultats cumulés à la clôture de l'exercice
Fonct.	Excédent - €	Mandats - € Titres - € Excédent - €	Excédent - €
Invest.	Excédent 56 243,00 €	Mandats 3 480,75 € Titres Déficit - 3 480,75 €	Excédent 52 762,25 €
Total	Excédent 56 243,00 €	Déficit - 3 480,75 €	Excédent 52 762,25 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE le compte administratif soumis à son examen,

DÉCLARE toutes les opérations de l'exercice 2019 définitivement closes et les crédits annulés.

15. Affectation des résultats 2019 de la Commune

Présenté par Monsieur Thierry Pichery

RAPPORT DE PRÉSENTATION :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le compte administratif 2019,

Considérant les restes à réaliser en investissement :

- Dépenses : 151 674,77 €
- Recettes : 350 250,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

Affecte le résultat de fonctionnement

- à l'article 002 de la section de fonctionnement, l'excédent reporté d'un montant de 531 452,39 €
- à l'article 1068 de la section d'investissement, le résultat de fonctionnement capitalisé d'un montant de 149 612,42 €

Affecte le résultat d'investissement

- à l'article 001 de la section d'investissement, le déficit reporté d'un montant de 149 612,42 €

16. Affectation des résultats 2019 de l'Assainissement

Présenté par Monsieur Pichery

RAPPORT DE PRÉSENTATION :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le compte administratif 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

Affecte le résultat de fonctionnement

- à l'article 002 de la section de fonctionnement, l'excédent reporté d'un montant de 294 547,00 €

Affecte le résultat d'investissement

- à l'article 001 de la section d'investissement, l'excédent reporté d'un montant de 454 907,47 €

17. Affectation des résultats 2019 du budget location bâtiment commercial

Présenté par Monsieur Pichery

RAPPORT DE PRÉSENTATION :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le compte administratif 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

Affecte le résultat de fonctionnement

- à l'article 002 de la section de fonctionnement, l'excédent reporté d'un montant de 0 €

Affecte le résultat d'investissement

- à l'article 001 de la section d'investissement, l'excédent reporté d'un montant de 52 762,25 €

18. Information sur les taux d'imposition 2020

Présenté par Monsieur Pichery Thierry

RAPPORT DE PRÉSENTATION :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance du 25 mars 2020 relatives aux mesures de continuité budgétaire et fiscales des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19

Considérant la loi de finances 2020,

Considérant que les votes de décisions ont été reportés à la date limite du 3 juillet 2020 pour les taux et tarifs des impôts locaux

Considérant la compensation de la taxe d'habitation à hauteur de 799 680 € (en 2019 impôts prévus 790 429 €)

Les taux d'imposition de l'année 2019 sont reconduits

	Pour mémoire Taux 2019	Bases prévisionnelles 2020	Taux 2020	Produit 2020 attendu
Foncier bâti	16,50	2 456 000	16,50	404 240
Foncier non bâti	110,00	28 900	110,00	31790
CFE (TP)	20,00	90 800	20,00	18 160
			Produit attendu	455 190

19. Budget primitif 2020 – Commune

Présenté par Monsieur Pichery

RAPPORT DE PRÉSENTATION :

Présentation des votes par chapitre

(Hors opérations d'ordre, dépenses et recettes réelles)

Vu l'ordonnance du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire et fiscales des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19

Considérant que des dérogations et assouplissements sont donnés aux collectivités, groupements et établissements publics locaux, afin d'avoir l'agilité budgétaire nécessaire pendant la crise (par exemple possibilités accrues d'ajustements pour les dépenses imprévues, dates limites d'adoption des budgets primitifs reportées au 31 juillet 2020).

En section de fonctionnement, dépenses, il est proposé :

Dépenses Fonctionnement	Propositions du Maire BP 2020
011 - Charges à caractère général	947 100,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 141 000,00 €
014 - Atténuations de produits	225 055,00 €
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	113 000,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	339 563,39 €
65 - Autres charges de gestion courante	291 500,00 €
66 - Charges financières	8 000,00 €
67 - Charges exceptionnelles	5 000,00 €
042 - Opération d'ordre entre section	- €
Total	3 070 218,39 €

En section de fonctionnement, recettes, il est proposé :

Recettes	Propositions du Maire BP 2020
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	531 452,39 €
013 - Atténuations de charges	10 000,00 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	204 000,00 €
73 - Impôts et taxes	1 338 255,00 €
74 - Dotations, subventions et participations	848 511,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	130 000,00 €
76 - Produits financiers	- €
77 - Produits exceptionnels	8 000,00 €
042 - Opération d'ordre entre section	- €
Total	3 070 218,39 €

En section d'investissement, dépenses,

En dépenses nouvelles, il est proposé : l'achat d'un véhicule pour les services techniques, l'achat de divers jeux enfants pour les espaces Gavroches et San Marcello, Fontenelles, des travaux d'amélioration aux Cordonniers, de frais pour l'étude de montage du dossier de subvention Contrat régional et la révision du PLU, des travaux d'amélioration rue Corentin Celton et des allées du cimetière et une ligne en dépense imprévue.

Dépenses Investissement	reste à réaliser	Propositions du Maire BP 2020
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €	149 612,42 €
020 - Dépenses imprévues (investissement)	- €	40 000,00 €
040- Opération d'ordre de transfert entre section	- €	- €
041 - Opérations patrimoniales	- €	19 300,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	- €	123 000,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	5 148,00 €	35 500,00 €
21 - Immobilisations corporelles	128 540,21 €	374 000,00 €
23 - Immobilisations en cours	17 986,56 €	104 623,62 €
27 - autres immobilisations financières	- €	- €
Total	151 674,77 €	846 036,04 €
		997 710,81 €

En section d'investissement, recettes,

Recettes Investissement	Reste à réaliser	Propositions du Maire BP 2020
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €	- €
021 - Virement de la section de fonctionnement	- €	339 563,39 €
24 - Produit de cession	- €	- €
041 - Opérations patrimoniales	- €	19 300,00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	266 453,00 €	112 925,00 €
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	- €	149 612,42 €
13 - Subventions d'investissement	83 797,00 €	23 060,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	- €	- €
165 - Dépôts et cautionnements reçus	- €	3 000,00 €
040 - Opération d'ordre entre section	- €	- €
Total	350 250,00 €	647 460,81 €
		997 710,81 €

Monsieur le Maire invite l'assemblée à passer au vote formel du budget primitif de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

VOTE au niveau du chapitre le budget primitif 2020 pour la commune, comme suit :

Dépenses de fonctionnement	3 070 218,39 €
Recettes de fonctionnement	3 070 218,39 €
Dépenses d'investissement nouvelles propositions	846 036,04 €
Dépenses d'investissement restes à réaliser	151 674,77 €
Recettes d'investissement	647 460,81 €
Recettes d'investissement restes à réaliser	350 250,00 €

20. Budget primitif 2020 – Service public d'assainissement des eaux usées

Présenté par Monsieur Pichery

RAPPORT DE PRÉSENTATION :

Après avis de la commission des finances du 15 juillet 2020,

Vu l'ordonnance du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire et fiscales des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19

Considérant que des dérogations et assouplissements sont donnés aux collectivités, groupements et établissements publics locaux, afin d'avoir l'agilité budgétaire nécessaire pendant la crise (par exemple possibilités accrues d'ajustements pour les dépenses imprévues, dates limites d'adoption des budgets primitifs reportées au 31 juillet 2020).

Présentation des votes par chapitre

(Hors opérations d'ordre, dépenses et recettes réelles)

En section de fonctionnement, dépenses, il est proposé :

Imputation	Libellé	Propositions du Maire 2020
022	Dépenses imprévues	9 730,00
023	Virement à la section d'investissement	221 817,00
011	Charges à caractère général	139 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	,00
66	Charges financières	,00
67	Charges exceptionnelles	,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	38 000,00
	TOTAL	408 547,00

En section de fonctionnement, recettes, il est proposé :

Imputation	Libellé	Propositions du Maire 2020
002	Résultat reporté	294 547,00
70	Ventes de produits fabriqués	81 000,00
74	Subventions d'exploitation	15 000,00
76	Produits financiers	,00
77	Produits exceptionnels	,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	18 000,00
	TOTAL	408 547,00

En section d'investissement, dépenses.

Imputation	Libellé	Restes à réaliser 2019	Propositions du Maire 2020
001	Résultat reporté	,00	
020	Dépenses imprévues	,00	,00
16	Emprunts et dettes assimilés	,00	8 000,00
13	Subvention d'investissement	,00	,00
20	Immobilisations incorporelles	,00	45 287,07
21	Immobilisations corporelles	63 437,40	300 000,00
23	Immobilisations en cours	,00	280 000,00
27	Autres immobilisations financières	,00	,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	,00	18 000,00
041	Opérations patrimoniales	,00	,00
	TOTAL	63 437,40	651 287,07
		714 724,47	

En section d'investissement, recettes.

Imp.	Libellé	Restes à réaliser 2019	Propositions du Maire 2020
001	Résultat reporté	,00	454 907,47
021	Virement de la section d'exploitation	,00	221 817,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	,00	,00
13	Subventions d'investissement	,00	,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	,00	38 000,00
041	Opérations patrimoniales	,00	,00
	TOTAL	,00	714 724,47
		714 724,47	

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

VOTE au niveau du chapitre le budget primitif 2020 pour le service public d'assainissement des eaux usées, comme suit :

Dépenses d'Exploitation	408 547,00 €
Recettes d'Exploitation	408 547,00 €
Dépenses d'investissement	651 287,07 €
Restes à réaliser en dépenses	63 437,40 €
Recettes d'investissement	714 724,47 €

21. Budget primitif 2020 – location bâtiment commercial

Présenté par Monsieur Pichery

RAPPORT DE PRÉSENTATION :

Vu l'ordonnance du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire et fiscales des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19

Considérant que des dérogations et assouplissements sont donnés aux collectivités, groupements et établissements publics locaux, afin d'avoir l'agilité budgétaire nécessaire pendant la crise (par exemple possibilités accrues d'ajustements pour les dépenses imprévues, dates limites d'adoption des budgets primitifs reportées au 31 juillet 2020).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

VOTE au niveau du chapitre le budget primitif 2020 pour le budget location bâtiment commercial, comme suit :

Dépenses d'Exploitation	10 €
Recettes d'Exploitation	10 €
Dépenses d'investissement	52 762,25 €
Recettes d'investissement	52 762,25 €

22. Subvention au C.C.A.S 2020

Présenté par Monsieur Pichery

RAPPORT DE PRÉSENTATION :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

DÉCIDE d'allouer au Centre Communal d'Action Sociale 21 000 €

DIT que ce montant sera imputé à l'article 657362 du budget général de la commune.

Les nouveaux délégués de la commune au CCAS, Nathalie Benyahia, Pier Carlo Businelli, Christine Coorevits, Françoise Tricaud, Valérie Landelle, Bernadette PILLOUX, ont quitté la salle après lecture du projet de délibération et n'ont pas participé au débat et au vote de ce point mis à l'ordre du jour.

23. Subvention à la Caisse des Écoles 2020

Présenté par Monsieur Pichery

RAPPORT DE PRÉSENTATION :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

DÉCIDE D'ALLOUER à la Caisse des Écoles 50 000 €

DIT que ce montant sera imputé à l'article 657361 du budget général de la commune.

Mesdames, Messieurs Geneviève DENEFFLE, Myriam BOISARD, Valérie LANDELLE, Lionel MOTTAIS, Sladjana MARTINEAU ont quitté la salle après lecture du projet de délibération et n'ont pas participé au débat et au vote de ce point mis à l'ordre du jour.

24.Subvention 2020 à l'Acelvec

Présenté par Monsieur Pichery

RAPPORT DE PRÉSENTATION :

Après avis de la commission du 13 juillet 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

DÉCIDE D'ALLOUER à l'association dont le nom suit une subvention municipale. Le versement est subordonné à la production des rapports d'activité et de trésorerie 2019 ainsi que des budgets prévisionnels 2020 pour les manifestations prévues.

ACELVEC 36 720,00 €

DIT que ces sommes seront imputées à l'article 6574 du budget général de la Commune.

Valérie Landelle et Geneviève Deneffle ont quitté la salle après lecture du projet de délibération et n'ont pas participé au débat et au vote de ce point mis à l'ordre du jour.

25.Subventions 2020 au COS et au CNAS

Présenté par Monsieur Thierry Pichery

RAPPORT DE PRÉSENTATION :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

DÉCIDE D'ALLOUER au COS une subvention de 3 000 € au titre de son fonctionnement

DÉCIDE D'ALLOUER au CNAS une subvention de 7 600 €

DIT que ces sommes seront imputées à l'article 6574 du budget général de la Commune.

26.Subventions 2020 aux associations

Présenté par Madame Cindy Bury

RAPPORT DE PRÉSENTATION :

DÉCIDE D'ALLOUER aux associations dont le nom suit une subvention municipale. Le versement est subordonné à la production des rapports d'activité et de trésorerie 2019 ainsi que des budgets prévisionnels 2020 pour les manifestations prévues.

APRÈS-MIDI CONVIVIAL : 250 €

Mme Pilloux membre de l'association a quitté la salle après lecture du projet de délibération et n'a pas participé au débat et au vote de ce point mis à l'ordre du jour.

AREC MONTSOULT : 80 €

Mme Myriam Boisard, M. Jacques Féron membres de l'association ont quitté la salle après lecture du projet de délibération et n'ont pas participé au débat et au vote de ce point mis à l'ordre du jour.

SAINT-MARTIN ANIMATION : 1 500 €

M. Thierry Pichery, Mme Myriam Boisard membres de l'association ont quitté la salle après lecture du projet de délibération et n'ont pas participé au débat et au vote de ce point mis à l'ordre du jour.

ASCF : 300 €

M. Jacques Féron membre de l'association a quitté la salle après lecture du projet de délibération et n'a pas participé au débat et au vote de ce point mis à l'ordre du jour.

LE RUCHER DU VIVRAY : 500 €

Ms. Thierry Pichery, Sylvain Brindejone membres de l'association ont quitté la salle après lecture du projet de délibération et n'ont pas participé au débat et au vote de ce point mis à l'ordre du jour.

COMITÉ DE JUMELAGE : 500 €

Ms. Pier Carlo Businelli, Jacques Féron, Sylvain Brindejone, Mme Myriam Boisard membres de l'association ont quitté la salle après lecture du projet de délibération et n'ont pas participé au débat et au vote de ce point mis à l'ordre du jour.

LES JARDINS DES CINQ SOUS : 600 €

M. Jacques Féron, Mmes Bernadette Pilloux, Sladjana Martineau membres de l'association ont quitté la salle après lecture du projet de délibération et n'ont pas participé au débat et au vote de ce point mis à l'ordre du jour.

SAINT MARTIN HISTOIRE PATRIMOINE ET TERRITOIRE : 900 €

Pier Carlo Businelli, Myriam Boisard, Geneviève Deneffe, Thierry Pichery membres de l'association ont quitté la salle après lecture du projet de délibération et n'ont pas participé au débat et au vote de ce point mis à l'ordre du jour.

Pour un montant de : 4 630 €

Association	Propositions du Maire BP 2021
AGILITY Fun Club Canin	200,00 €
AMA PEINTURE SUR SOIE	250,00 €
YOGA	100,00 €
APE	300,00 €
ASC BELLOY	1 300,00 €
COMA BOXE ANGLA	900,00 €
CROIX ROUGE	300,00 €
FARANDOLE	1 300,00 €
FNACA	350,00 €
GYMNASTIQUE VOL	100,00 €
Gymnastique esm/asm	1 600,00 €

Association	Propositions du Maire BP 2021
HALE BOPP	400,00 €
HALL MUSIC	400,00 €
ZESTE VITAMINE	500,00 €
PRELUDE	2 000,00 €
SECOURS CATHOLI	150,00 €
Union Départementale des sapeurs pompiers	100,00 €
TENNIS CLUB SMT	300,00 €
TENNIS TABLE	900,00 €
JUDO	500,00 €

Pour un montant total de 11 950 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, avec 4 voix contre (Jacques Féron, Bernadette PILLOUX, Sladjana MARTINEAU, Yannick GUEZENNEC), **1 abstention** (Sylvain BRINDEJONC) et **17 votes pour** (Thierry PICHERY, Nathalie BENYAHIA, Pier Carlo BUSINELLI et le pouvoir d'Agnès DREUX, Geneviève DENEFLÉ, Lionel MOTTAIS, Cindy BURY, Yves GAXIEU, Christine COOREVITS, Didier STIENNE, Sandrine MURPHY, Michel REGOJO, Valérie LANDELLE, Myriam BOISARD et le pouvoir de Christian ROY), Kilian GAXIEU, Françoise TRICAUD)

DIT que ces sommes seront imputées à l'article 6574 du budget général de la Commune.

Séance levée à 21 h 30

Le Maire
Thierry PICHERY